

**ANNEXE****PRÉCISIONS CONCERNANT LES MARES FORESTIÈRES  
(CH : 3+800, 3+300 A 3+400)****ROUTE 131, CONTOURNEMENT DE  
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**

---

**1- MARE FORESTIÈRE CH : 3+800**

Lors des inventaires fauniques réalisés en juin 2004, deux secteurs où l'on retrouve des mares forestières ont été identifiés tel que précisé à l'annexe 4 du document PR.5.1B, soit :

- CH : 3+650 : trois mares forestières
- CH : 3+800 : 1 mare forestière et zone humide

**A** la suite d'une visite effectuée en juillet de cette année, il ne nous a pas été permis de préciser les dimensions de ces habitats et d'évaluer les pertes occasionnées par le projet.

Ces milieux, humides au printemps, s'assèchent durant l'été et il n'est plus possible d'identifier les contours de ceux-ci. Il nous est donc difficile d'apporter plus de précisions sur leur superficie.

**2- MARE FORESTIÈRE CH : 3+300 A 3+400**

**A** la suite de la visite en juillet dernier, nous n'avons pu confirmer la présence de ces milieux dans l'emprise de la route 131. Puisque ceux-ci n'ont pas été identifiés en 2004, nous croyons qu'ils se situent à l'extérieur de l'emprise qui était asséchée lors des deux périodes d'inventaire.

**3- MESURES COMPENSATOIRES**

Le ministère des Transports ne prévoit pas de mesures compensatoires pour ces milieux qui sont fort probablement de très faibles dimensions.

#### 4- RECHARGE DE L'AQUIFERE

Les secteurs concernes dans les mares forestieres sont inclus dans la zone de recharge de l'aquifere de Saint-Felix-de-Valois, tel que montre a la figure 4.2 de l'E.I.

Ces secteurs contribuent donc a la recharge de l'aquifere et ont ete consideres comme tels dans l'évaluation du projet.

Guy D'Astous, a.r.p.s.e.  
Service des inventaires et du Plan

2007-07-31